



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 44994

## Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le manque de places disponibles dans les établissements chargés d'accueillir les personnes déficientes intellectuellement. Le déficit est tel dans notre pays que nombre de familles françaises sont confrontées au problème de prise en charge d'un enfant déficient intellectuellement et sont, par conséquent dans l'obligation de faire le choix pour l'un des deux parents d'abandonner son emploi et sa carrière pour pouvoir s'occuper de l'enfant concerné. Dans ce type de situation très douloureuse, la préoccupation première des parents est d'assurer l'avenir de leur enfant qui, à l'évidence, a très peu de chances de pouvoir subvenir seul à ses besoins, une fois ses parents disparus. Or, le lourd manque de notre société en matière d'accueil des enfants déficients intellectuellement prive, de fait, ces familles de la moitié de leurs revenus et les empêche par là-même de garantir au mieux l'avenir de leur enfant. Face à cette situation difficile, il lui demande de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les personnes déficientes intellectuellement puissent être prises en charge dans de bonnes conditions dans notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44994

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2004, page 5975